



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**VILLE DE LA CHAPELLE SAINT MESMIN**

- I. Le cadre général du compte administratif
  
- II. La section de fonctionnement
  
- III. La section d'investissement
  
- IV. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulatif et évolutions

## I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif 2021 est soumis à l'approbation du conseil municipal le 24 mai 2022. Il pourra être consulté sur simple demande auprès de la mairie aux heures d'ouverture de l'accueil, ainsi que sur le site internet de la ville.

## II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Pour la ville, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil périscolaire, restauration scolaire, centres de loisirs, structures petite enfance, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions.

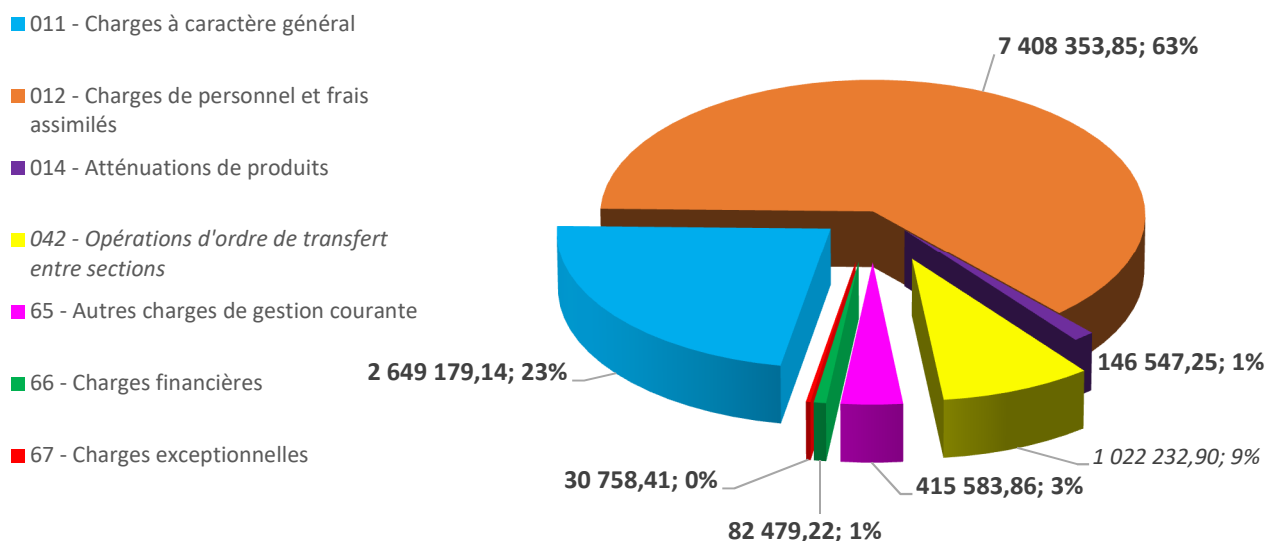
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les charges liées aux bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer ses projets d'investissement. Ajouté aux recettes d'investissement, ce montant correspond aux capacités d'investissement de la ville. Il constitue le plafond qui peut être consacré aux investissements sans recours à un emprunt nouveau.

### 1. Dépenses - Réalisations 2021 :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	ECARTS
<b>Chapitre</b>	<b>14 392 204,99</b>	<b>11 755 134,63</b>	<b>-18,32%</b>
011 - Charges à caractère général	3 076 883,20	2 649 179,14	-13,90%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 660 520,00	7 408 353,85	-3,29%
014 - Atténuations de produits	152 370,00	146 547,25	-3,82%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	692 901,12	1 022 232,90	47,53%
65 - Autres charges de gestion courante	431 715,00	415 583,86	-3,74%
66 - Charges financières	95 000,00	82 479,22	-13,18%
67 - Charges exceptionnelles	32 460,00	30 758,41	-5,24%

## FONCTIONNEMENT - DEPENSES 2021



Sur l'exercice 2021, les dépenses totales réelles de fonctionnement sont en progression de 4% par rapport à 2020. En raison de la crise sanitaire et des confinements successifs, les dépenses sur cet exercice étaient en baisse de 4% par rapport à 2019. Le niveau des dépenses 2021 se rapproche donc de 2019.

	2020/2021		EVOLUTION
Charges à caractère générale	12%	↗	Phénomène de « rattrapage » par rapport à 2020
Charges de personnel	2%	→	
Atténuations de produits	0 %	→	
Charges financières	-16 %	↘	Diminution de la charge des intérêts d'emprunt
Charges exceptionnelles	-15 %	↘	

## 2. Recettes - Réalisations 2021 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	ECARTS
<b>Chapitre</b>	<b>14 392 204,99</b>	<b>13 420 853,70</b>	<b>-6,75%</b>
013 - Atténuations de charges	135 000,00	373 666,30	176,79%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	359 773,38	359 604,39	-0,05%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 031 300,00	902 027,99	-12,53%
73 - Impôts et taxes	9 452 021,00	9 916 270,16	4,91%
74 - Dotations, subventions et participations	1 305 676,00	1 333 870,62	2,16%
75 - Autres produits de gestion courante	158 500,00	135 605,06	-14,44%
77 - Produits exceptionnels	91 900,00	399 809,18 <sup>1</sup>	335,05%

<sup>1</sup> Les produits de cession sont toujours inscrits en prévision budgétaire en recettes d'investissement. Toutefois la réalisation réelle de la recette est toujours imputée en section de fonctionnement au compte 775. (voir prévisions 2021 en recette d'investissement)

## FONCTIONNEMENT - RECETTES 2021

■ 013 - Atténuations de charges

■ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

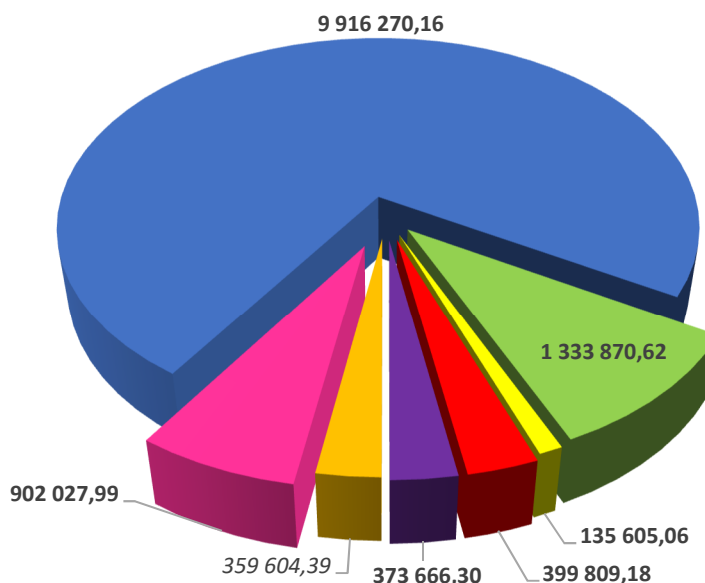
■ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

■ 73 - Impôts et taxes

■ 74 - Dotations, subventions et participations

■ 75 - Autres produits de gestion courante

■ 77 - Produits exceptionnels

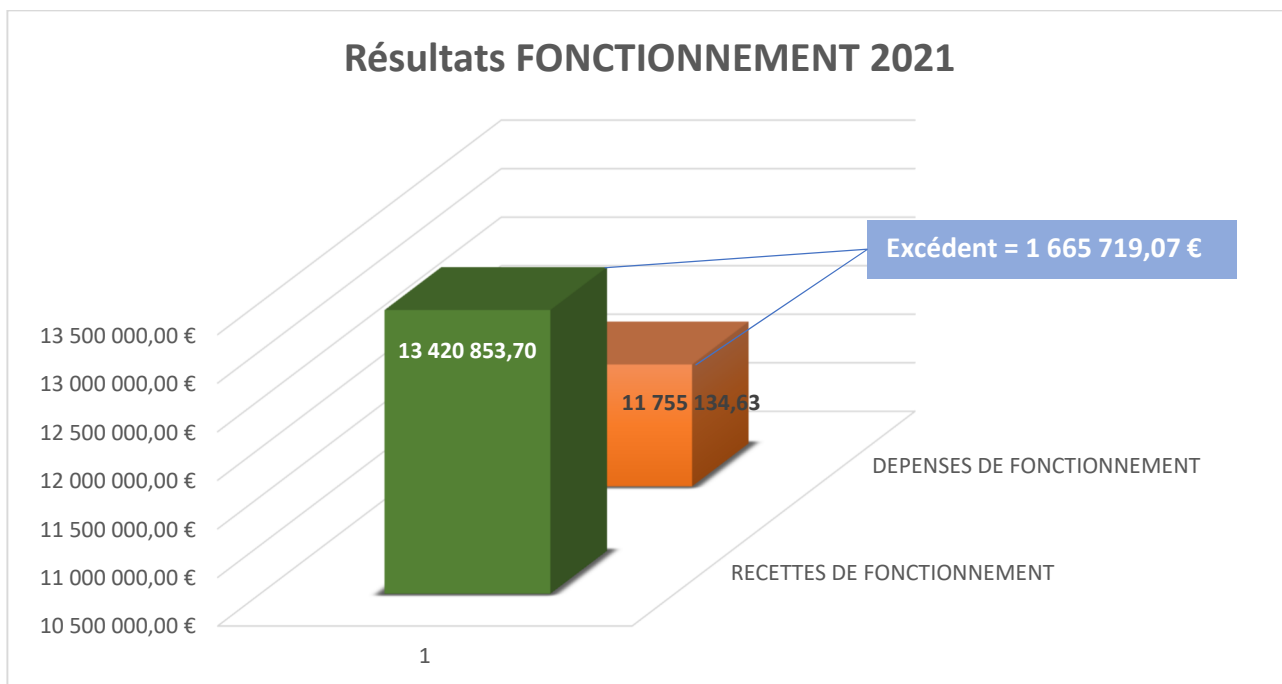


Sur l'exercice 2021, les recettes totales réelles de fonctionnement sont en progression de 8% par rapport à 2020.

	2020/2021		EVOLUTION
013 - Atténuations de charges	115%	↗	Perception des décharges d'activités syndicales non perçues en 2020
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7%	↗	Phénomène de « rattrapage » par rapport à 2020
73 - Impôts et taxes	4%	→	
74 - Dotations, subventions et participations	0%	→	
75 - Autres produits de gestion courante	-11%	↘	Locations des salles, espace Béraire, guinguette, et équipements sportifs en recul
77 - Produits exceptionnels	408%	↗	Perception du produit de la vente d'un bien

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
13 420 853,70	11 755 134,63
	<b>EXCEDENT = 1 665 719,07 €</b>

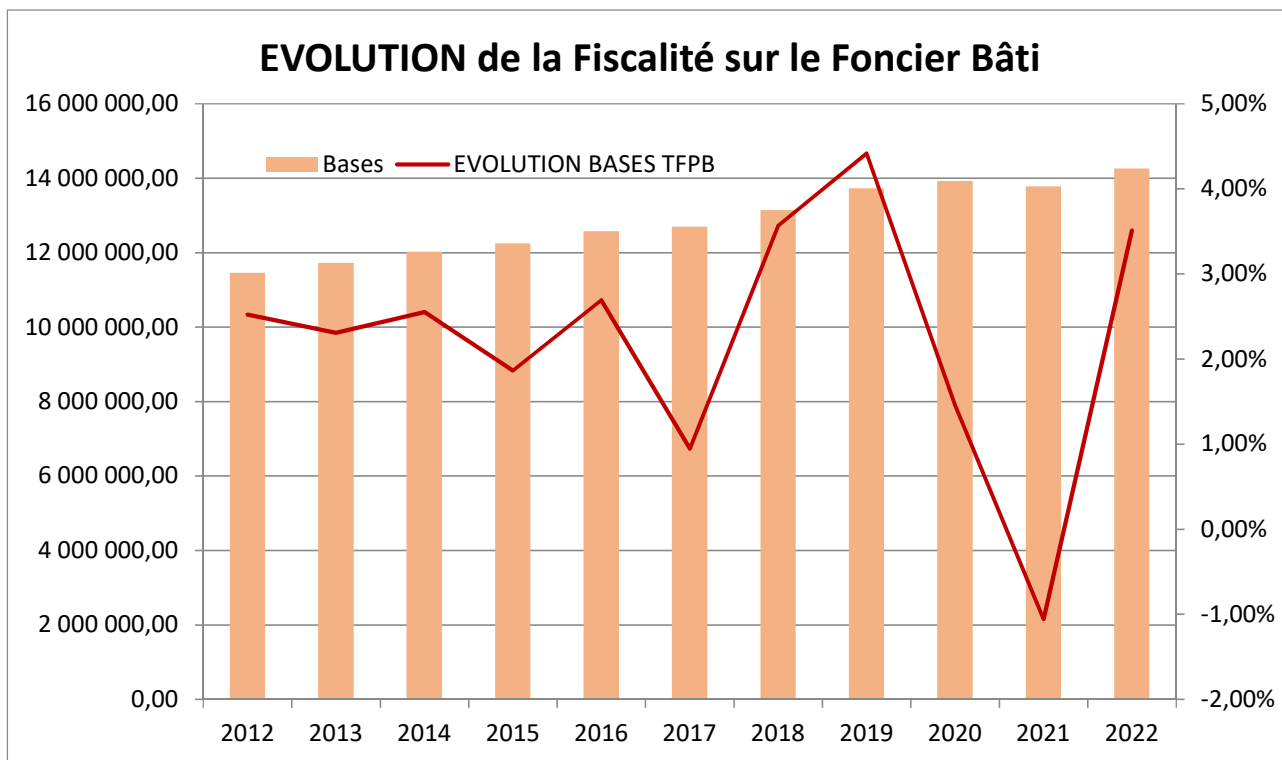
## Résultats FONCTIONNEMENT 2021



Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (compte 73111) hors rôles supplémentaires et allocations compensatrices :
  - Montant perçu 2021 : 7 734 794 € (dont 7 075 775 € produits TFB et TFNB)

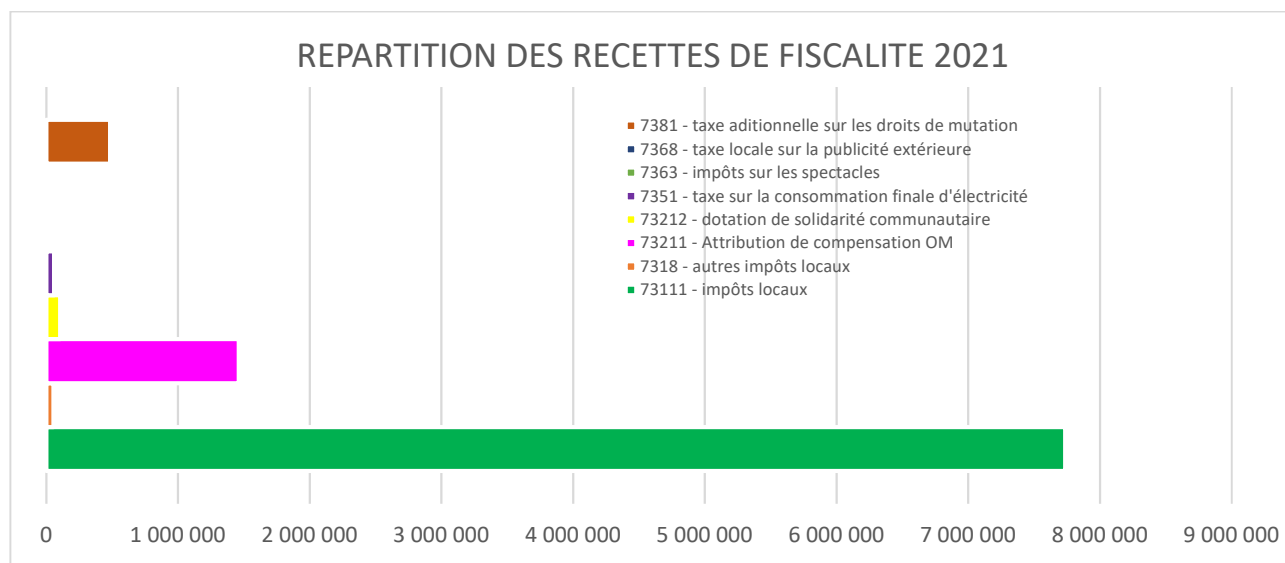
## EVOLUTION de la Fiscalité sur le Foncier Bâti



**NB** : En application de l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à son niveau 2019 pour les impositions des années 2020, 2021 et 2022. Ainsi à partir de 2021, la collectivité ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et est compensée par la redescende de la taxe foncière départementale. Bien que la ville continue à percevoir la taxe d'habitation sur les logements vacants, le pouvoir de vote du taux n'interviendra qu'à compter des impositions émises au titre de l'année 2023.

En raison de la redescende du taux de taxe foncière départementale, le taux de référence depuis 2021, est égal à la somme du taux communal et départemental appliqués au titre de l'année 2020, soit 51,18%.

L'article 16 de la loi 2019-1479 prévoit que la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales soit compensée à l'euro près.



→ Les dotations versées par l'Etat : (dotation globale : compte 7411) : les montants de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation (DGF) sont en constante diminution depuis plusieurs années :

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>DOTATION FORFAITAIRE</b>	551 396	514 150	474 641	449 506	397 421
<b>DOTATION DE PEREQUATION</b>	13 873	13 038	11 734	10 561	5 181
<b>DGF TOTALE =</b>	<b>565 269</b>	<b>527 188</b>	<b>486 375</b>	<b>460 067</b>	<b>402 602</b>
<b>PERTE CUMULÉE</b>		<b>- 38 081</b>	<b>- 78 894</b>	<b>- 105 202</b>	<b>- 162 667</b>

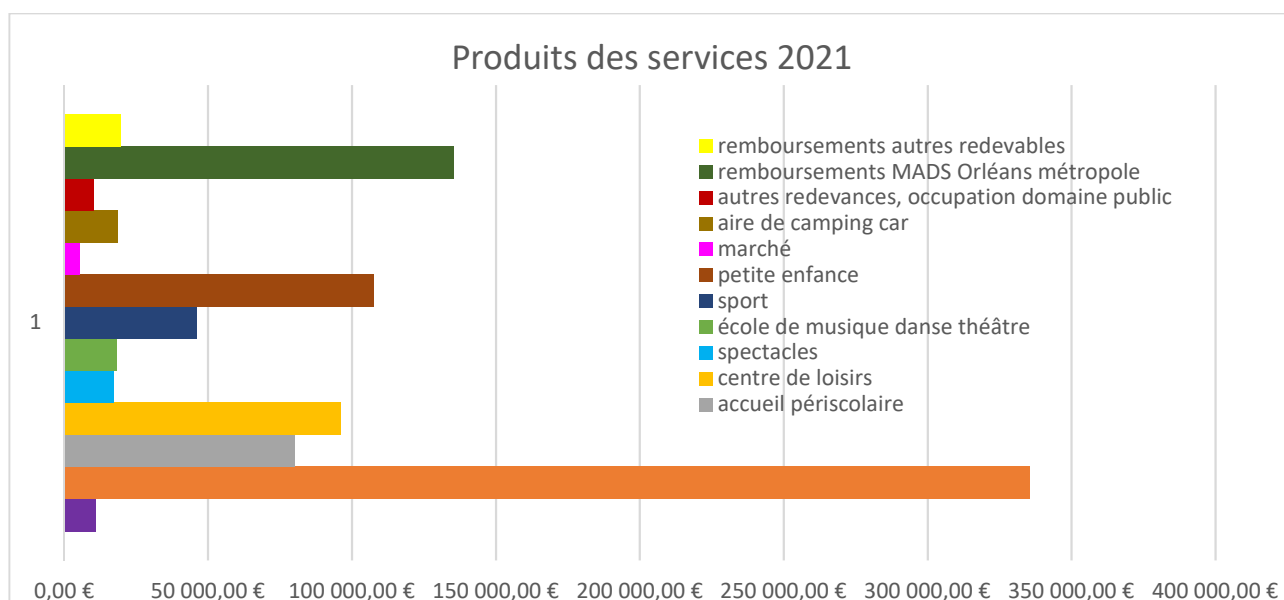
→ Les dotations versées par la CAF (compte 7478) = 668 068 € (services petite enfance, accueil périscolaire, centre de loisirs)

→ Les autres dotations versées par l'Etat = 13 346 €  
 . contrats aidés, centre national du livre = 13 346 €  
 . allocations compensatrices = 194 561 €

→ Les subventions versées par le Département = 15 048 € (école de musique, manifestations Ballade en musique, Loire au Fil de l'Eau)

→ Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (prestations principales) :

Après une baisse importante des produits des services entre 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire et des fermetures imposées par le gouvernement, le niveau de ces recettes remonte légèrement mais reste encore très en deçà de ce qui a été perçu en 2019 (+ 1 180 000 €). Les domaines culturel et sportif principalement ont encore été impactés par un ralentissement des activités en 2021.



### III. La section d'investissement

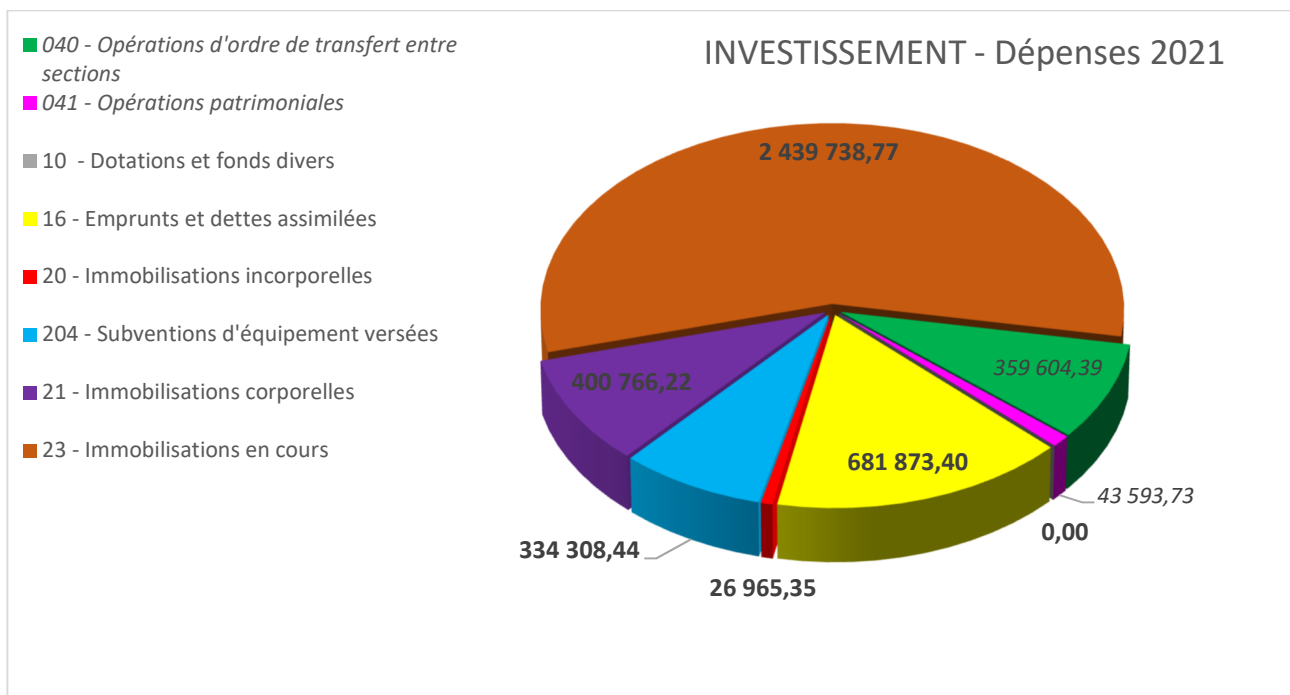
Le budget d'investissement permet de projeter la collectivité dans l'avenir, de conforter le patrimoine, ou de l'améliorer, et de mener des projets pour maintenir voir développer les services aux habitants. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux opérations menées par la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- ➔ en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipements de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- ➔ en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), ainsi que le reversement du FCTVA, et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

#### 1. Dépenses - Réalisations 2021 :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	ECARTS
<b>Chapitre</b>	<b>7 335 778,39</b>	<b>4 286 850,30</b>	<b>-42%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	335 247,38	359 604,39	7%
041 - Opérations patrimoniales	99 041,00	43 593,73	-56%
10 - Dotations et fonds divers	29 000,00	0,00	-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	725 000,00	681 873,40	-6%
20 - Immobilisations incorporelles	96 830,00	26 965,35	-72%
204 - Subventions d'équipement versées	334 312,00	334 308,44	0%
21 - Immobilisations corporelles	426 610,00	400 766,22	-6%
23 - Immobilisations en cours	4 712 161,00	2 439 738,77	-48%



Sur l'exercice 2021, les dépenses totales réelles d'investissement sont en progression de 95% par rapport à 2020. Il y a un effet très net de « rattrapage » sur l'exercice 2021, d'acquisitions de biens et de réalisation d'études ou de travaux qui n'avaient pu être engagés en 2020. Il s'agit là essentiellement du démarrage des travaux du complexe sportif.

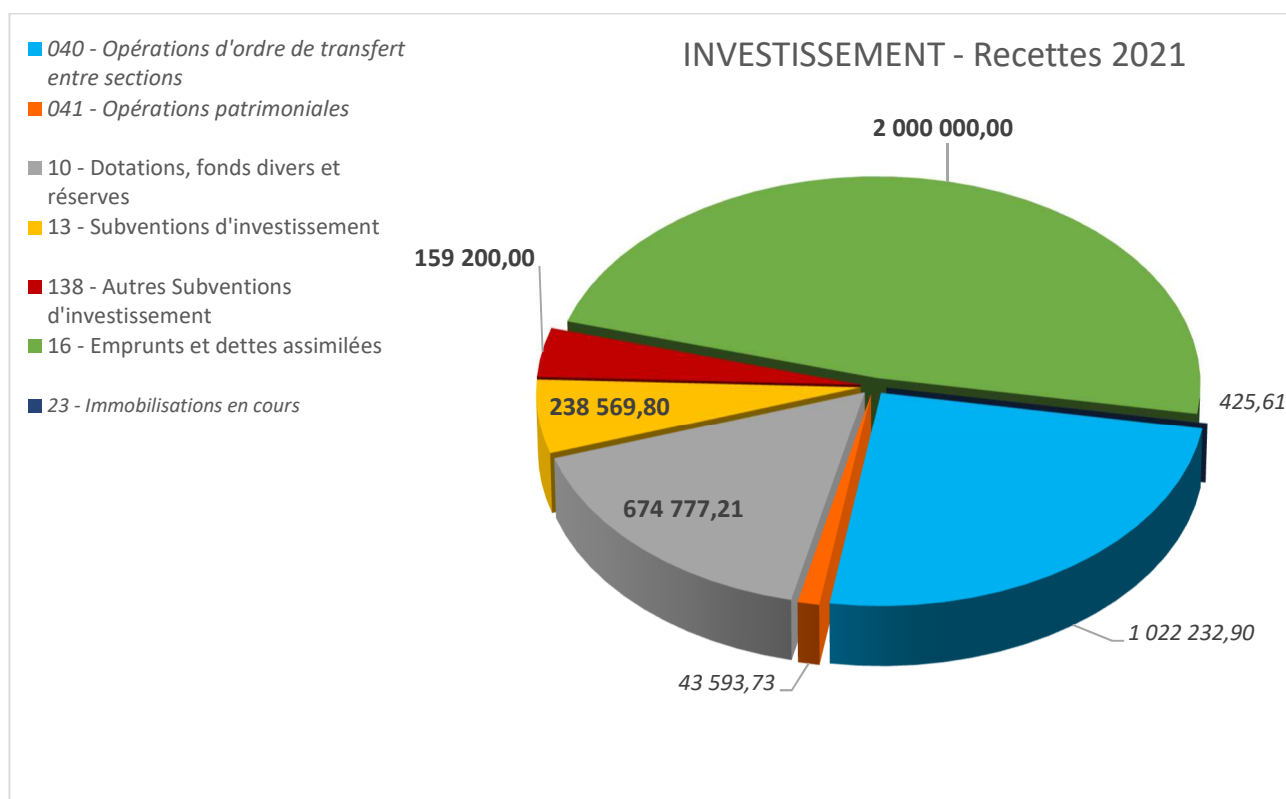
	2020/2021		EVOLUTION
16 - Emprunts et dettes assimilées	-6 %	↘	Baisse de la charge du remboursement du capital de la dette
20 - Immobilisations incorporelles	-30 %	↘	Démarrage d'études retardé
204 - Subventions d'équipement versées	5 %	↗	Progression liée à l'attribution d'un fonds de concours à Orléans Métropole
21 - Immobilisations corporelles	94 %	↗	Réalisation d'acquisitions de biens, et notamment de terrains (mis en parenthèses en 2020)
23 - Immobilisations en cours	263 %	↗	Démarrage des travaux du complexe sportif

## 2. Recettes - Réalisations 2021 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	ECARTS
<b>Chapitre</b>	<b>7 360 304,39</b>	<b>4 138 799,25</b>	<b>-44%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	692 901,12	1 022 232,90	48%
041 - Opérations patrimoniales	99 041,00	43 593,73	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	702 577,01	674 777,21	-4%
13 - Subventions d'investissement	360 000,00	238 569,80	-34%
138 - Autres Subventions d'investissement	0,00	159 200,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	2 000 000,00	-33%
23 - Immobilisations en cours	0,00	425,61	
024 - Produits de cessions <sup>2</sup>	345 208,00		

<sup>2</sup> Les produits de cession sont toujours inscrits en prévision budgétaire en recettes d'investissement. Toutefois la réalisation réelle de la recette est toujours imputée en section de fonctionnement au compte 775. (Voir réalisations 2021 en recette de fonctionnement)





Sur l'exercice 2021, les recettes totales réelles d'investissement sont en progression de 53% par rapport à 2020. Cette progression par rapport à 2020 est due à l'emprunt, car il n'y en avait pas eu en 2020. Malgré tout le niveau de subvention a diminué entre les 2 exercices car en 2020 il y avait eu les versements des soldes de subventions de la MSP (+680 000 € au total). Le FCTVA a diminué également en raison de la faiblesse des investissements réalisés en 2020, et l'excédent de fonctionnement est également en baisse ce qui traduit un déficit moins important à couvrir.

	2020/2021		EVOLUTION
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-55 %	↘	Diminution de l'excédent de fonctionnement capitalisé et du FCTVA
13 - Subventions d'investissement	-43 %	↘	Perception en 2020 des subventions pour la MSP
138 - Autres Subventions d'investissement			Subvention au titre du plan de relance inexistante avant
16 - Emprunts et dettes assimilées			Pas d'emprunt en 2020

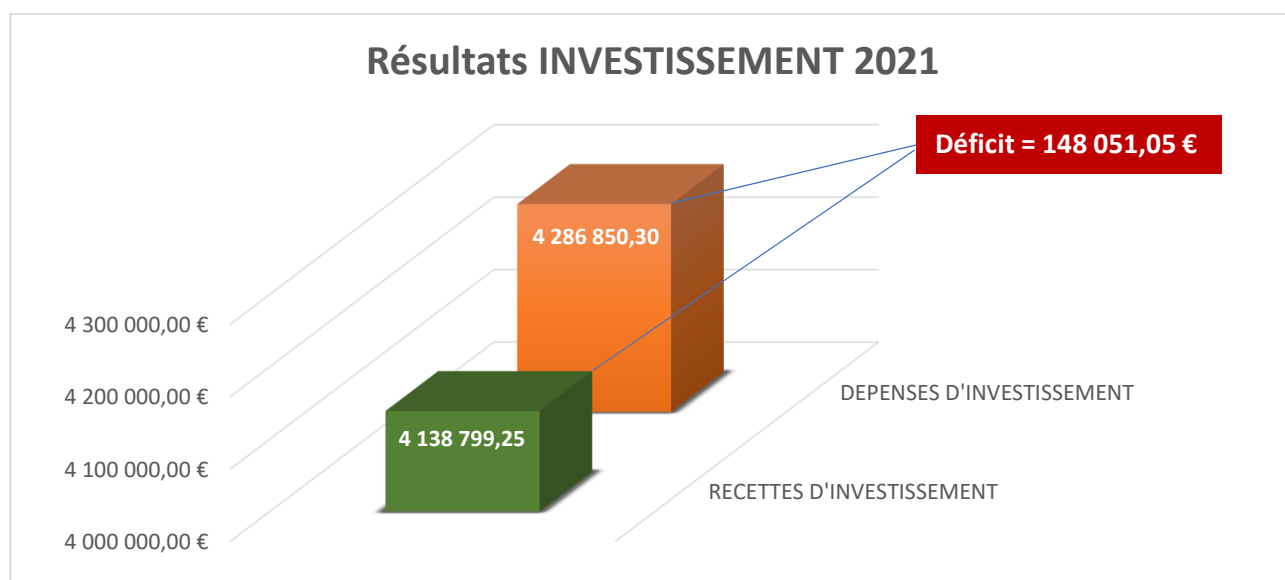
Les subventions d'investissements 2021 :

FINANCEURS PUBLICS	NATURE DU FINANCEMENT	OBJET	SUBVENTIONS SOLLICITEES 2021	SUBVENTIONS OBTENUES
ETAT	DETR 2021 (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	15 000 €	15 000 € Premier acompte 4 500 € versé
	DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	Construction du nouvel équipement sportif	536 655 €	REJET
	FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	Extension du réseau de vidéoprotection Equipements des polices municipales	19 000 € 1 400 €	REJET 1 200 €

ETAT	Aide à la relance construction durable		-	159 200 €
CONSEIL REGIONAL	CRST Orléans Métropole (Contrat Régional de Solidarité Territorial)	Construction du nouvel équipement sportif	100 000 €	100 000 € Premier acompte 50 000 € versé
		Programme d'isolation de l'Hôtel de ville	148 426 €	REJET
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Contrat de Territoire avec Orléans Métropole – Volet 3 (enveloppe cantonale)	Construction du nouvel équipement sportif	306 783 €	306 783 € Premier acompte 184 069 € versé

Une nouvelle subvention a été perçue par la ville en 2021 au titre du plan de relance. Le dispositif vise à soutenir les communes pour stimuler la production de logement en privilégiant la densification. Le calcul est basé sur les bénéficiaires de permis de construire dans les zones d'habitat éligibles.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
4 138 799,25	4 286 850,30
	<b>DÉFICIT = -148 051,05 €</b>



#### L'emprunt 2021 :

Le contrat de prêt souscrit par la ville en 2021 a été conclu avec les caractéristiques suivantes :

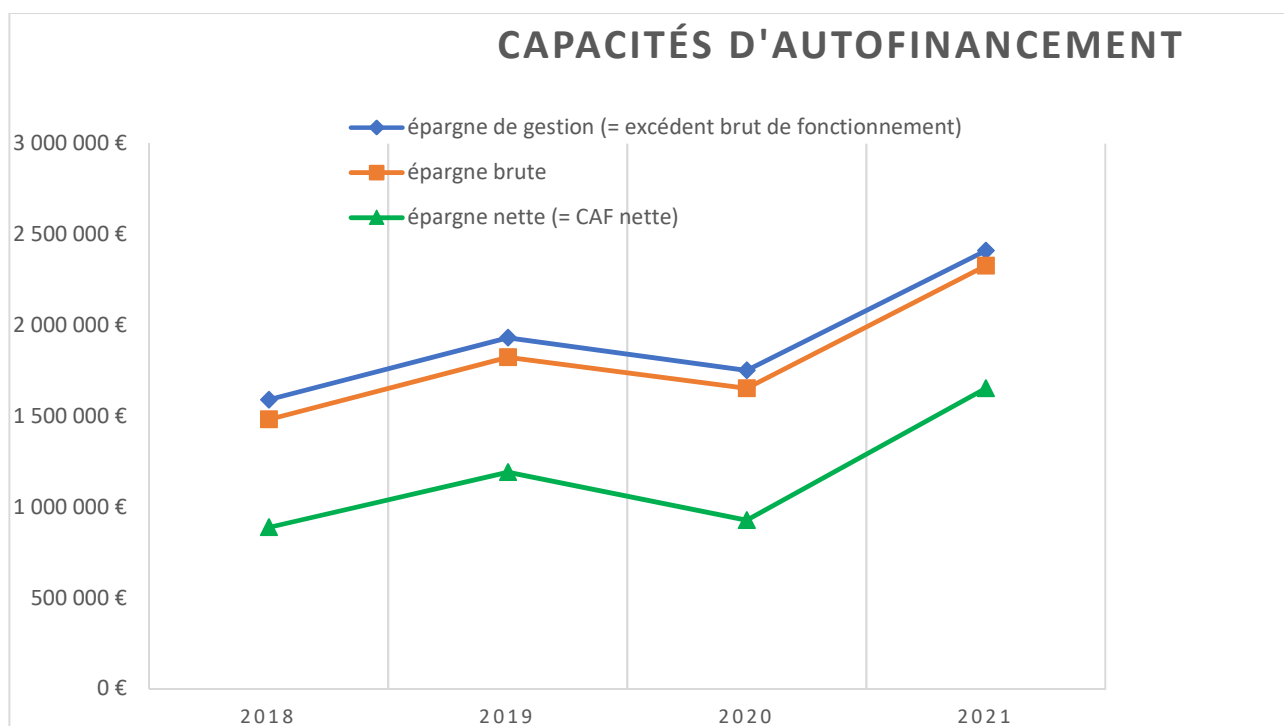
- Organisme prêteur : Caisse d'épargne
- Score Gissler : 1-A
- Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 € (deux millions d'euros)
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %
- Périodicité des intérêts : mensuelle
- Mode d'amortissement : constant
- Commission d'engagement : 2 000 €
- Versement des fonds : 30/09/2021
- Paiement de la première échéance : 30/10/2021

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 6 111 272,87 €.

Le montant de l'annuité 2021 est de 681 873,40 € en remboursement de capital et 84 387,96 € en remboursement d'intérêt, soit un total de 766 261,36 €.

#### IV. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulatif et Evolution

	2017	2018	2019	2020	2021	évol 2020-2021
<b>Produits de fonctionnement</b>	11 892 265	11 860 660	12 227 013	12 122 440	13 061 249	7,74%
<b>Charges gestion courante</b>	10 958 773	10 269 981	10 295 196	10 369 514	10 650 422	2,71%
<b>Epargne de gestion</b>	933 492	1 590 679	1 931 817	1 752 926	2 410 827	37,53%
<b>Intérêt de la dette</b>	169 776	107 924	107 041	98 567	82 479	-16,32%
<b>Epargne brute</b>	763 716	1 482 755	1 824 776	1 654 359	2 328 348	40,74%
<b>Remboursement capital</b>	660 108	593 196	632 164	725 104	674 777	-6,94%
<b>Epargne nette</b>	<b>103 608</b>	<b>889 559</b>	<b>1 192 612</b>	<b>929 255</b>	<b>1 653 571</b>	<b>77,95%</b>



INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	VALEURS CA 2021 (€ / habitant)	VALEURS CA 2020 (€ / habitant)	MOYENNE NATIONALE DE LA STRATE (base 2020)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1026	953	1086
Produits des impositions directes / population	739	718	576
Recettes réelles de fonctionnement / population	1249	1119	1280
Encours de la dette / population	584	455	846
DGF / population	38	44	176
Dépenses réelles de personnel / population	681	674	657